

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU BASSIN MEDITERRANEE 2022 – 2023

1. Organisation :

Les épreuves du championnat du Bassin de Méditerranée de Match Racing sont organisées par les clubs de la façade Méditerranéenne.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France Open de Match Racing 2023.

La coordination du championnat est assurée par :

- Philippe Gomez philippe.gomez@ffvoile.fr
- Philippe Michel philippe.michel@ffvoile.fr

2. Fonctionnement :

PHASE 1 : ROUNDS ROBIN SELECTIFS :

Les épreuves sont programmées aux lieux et dates définis ci-dessous avec la possibilité d'organisation d'étapes supplémentaires. Les places sur chaque épreuve seront limitées (nombre de bateaux disponibles x 2 sans excéder 10 équipages). Un minimum de 4 équipages inscrits devra être atteint pour la validation de l'épreuve.

Les barreurs peuvent participer à toutes les épreuves. A chaque participation à l'une des épreuves, les barreurs se verront attribuer des points prenant en compte leur classement et le nombre d'inscrits (cf. tableau ci-après).

Les premiers barreurs Français de chaque épreuve seront invités directement à la finale de bassin.

En cas d'annulation d'une épreuve, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 4 barreurs pour la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, l'épreuve sera annulée.

Les barreurs seront sélectionnés à la finale de bassin selon la méthode suivante :

Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le résultat de ses **deux meilleures épreuves**.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN (4 équipages minimum et 8 maximum) :

Les premiers barreaux Français d'épreuves de la phase 1, ainsi que les barreaux de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points, seront sélectionnés à la finale de bassin.

En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque épreuve acquise pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,
2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur de l'épreuve courue ayant eu le plus grand nombre de participants.

3. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.
4. Une à deux « wild cards » (invitations) maximum pourront être proposées à des barreaux ayant fait acte de candidature au plus tard le lendemain de la dernière épreuve de la phase 1.

Ces barreaux seront choisis par les responsables du bassin de Méditerranée pour compléter la liste des équipages.

En cas de désistement d'un ou de plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreaux suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2.

En cas d'impossibilité, les responsables de bassin pourront décider d'inviter les barreaux de leur choix.

En cas d'annulation de la finale de bassin, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreaux permettra de valider le report.

Si le report de la finale de bassin n'était pas possible, la sélection à minima de 3 des 4 barreaux Français du bassin Méditerranée pour la participation au Championnat de France se fera sur le classement général de la phase 1 (Rounds robin sélectifs), la 4ème place pouvant être attribuée sur décision des responsables de bassin Méditerranéen après validation du responsable du département pratiques sportives de la FFVoile.

A l'issue de la phase 2, les 4 premiers barreaux Français seront sélectionnés pour participer au Championnat de France Open de Match Racing.

En cas de désistement d'un des barreaux sélectionnés au Championnat de France Open de Match Racing 2023, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France Open de Match Racing.

3. Inscription :

Les barreaux s'inscrivent directement auprès de chaque organisateur d'épreuve.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription.

Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreaux de la Ligue dans laquelle l'épreuve a lieu,
2. Aux barreaux du bassin Méditerranée,
3. Aux barreaux extérieurs au bassin mais qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France.

A chaque fois, l'organisateur tiendra compte de l'ordre d'envoi des courriers accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de La Poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Open de Match Racing 2023, devront fournir un chèque de caution à l'ordre de la FFVoile de 500 € garantissant leur participation potentielle au Championnat de France Open de Match Racing.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France Open de Match Racing 2023.

5. Règles applicables :

Les épreuves de match-racing du Bassin Méditerranée sont régies par :

- les règles de World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le règlement du Championnat de France de Match-racing Open 2023,
- le règlement du Championnat de Bassin Méditerranée 2022-2023,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection et de finale.

6. Calendrier :

DATE	EPREUVES	GRADE	CLUB	LIEU
Phase 1 - Rounds robin sélectifs				
29 et 30 octobre 2022	Sélective n° 1 / Chpt Med	4	AMRA	Antibes
14 et 15 janvier 2023	Sélective N° 2 / Chpt Med	4	YCGM	La Grande Motte
Phase 2 - Finale de bassin				
25 et 26 février 2023	Finale / Chpt Med	4	AMRA	Antibes

Les lieux et dates des phases 1 et 2 pourront être exceptionnellement modifiés en cas de forces majeures.

SELECTIVES DE BASSIN MEDITERRANEE :

Sélective 1 : Antibes

- Dates & Grade : 29 et 30 octobre 2022 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Bénéteau 7.5
- Club organisateur : AMRA
- Site internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>
- Contact : Yoann Péronneau : contact@matchraceantibes.fr

Sélective 2 : La Grande Motte

- Dates & Grade : 14 et 15 Janvier - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Elliot 6 - Surprise
- Club organisateur : YCGM
- Site internet : <https://www.ycgm.fr>
- Contact : François Verdier francois@ycgm.fr

FINALE DE BASSIN MEDITERRANEE : Antibes

- Dates & Grade : 25-26 février 2023 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Bénéteau 7.5
- Club organisateur : AMRA
- Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>
- Contact : Yoann Peronneau contact@matchraceantibes.fr

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU BASSIN ATLANTIQUE 2022- 2023

1. Organisation :

Les épreuves du Championnat de Bassin Atlantique sont organisées par les clubs des Ligues de Bretagne, des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Le règlement du Championnat de Bassin Atlantique 2022 - 2023 est soumis à celui du Championnat de France de Match Racing 2023 disponible sur le site de la Fédération Française de Voile.

La coordination du Championnat de bassin Atlantique est assurée par :

- Thierry POIREY : thierrypoirey56@orange.fr
- Marc REINE : marc.reine@wanadoo.fr
- Mathieu RICHARD : mathieu.richard@ffvoile.fr

2. Fonctionnement :

Le Championnat de Bassin Atlantique 2022 - 2023 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- 2 ou 3 épreuves « Sélectives de bassin »
- 1 finale de bassin.

1. Les Sélectives de Bassin :

Les barreurs peuvent participer à toutes les Sélectives de Bassin dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs.

Il faut un minimum de 4 barreurs effectivement présents sur l'épreuve pour valider la Sélective. En cas d'annulation d'une Sélective, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter à une autre date.

Qualifications pour la Finale de Bassin :

- 2 ou 3 places seront attribuées en « qualification directe » : une par Sélective ?
- 6 places seront attribuées sur le « Classement du Bassin Atlantique »,
- Au moins 1 place sera attribuée sur invitation (« wild card »)

a) Qualification directe :

Le premier barreur français de chaque Sélective sera directement qualifié pour la Finale de Bassin. Les barreurs ainsi qualifiés ne seront pas pris en compte pour l'attribution de la place qualificative lors des Sélectives suivantes.

A l'issue de chaque Sélective, le barreur sélectionné directement pour la Finale de Bassin devra confirmer par écrit son engagement à participer à la Finale de Bassin ou bien se désister officiellement auprès des coordonnateurs de Bassin. En cas de désistement la place qualificative sera attribuée au barreur suivant.

b) Qualification sur le « Classement du Bassin Atlantique » :

A chaque participation à l'une des Sélectives, les barreaux se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et leur place finale (voir tableau ci-après).

Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le résultat de ses deux meilleures Sélectives (NB : il est possible de participer à plus de 2 Sélectives, mais seuls les 2 meilleurs résultats de chaque barreur sont pris en compte).

6 barreaux seront sélectionnés pour la Finale de bassin selon le « Classement du Bassin Atlantique » à l'issue des 2 ou 3 Sélectives.

TABLEAU DES POINTS

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

En cas d'égalité en points au « Classement du Bassin Atlantique » :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places sur toutes les Sélectives courues pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.
2. Si l'égalité persiste, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.

3. Si l'égalité persiste toujours, alors le départage se fera en faveur du barreur le mieux classé sur la dernière Ranking World Sailing disponible.

c) Invitations (« Wild Card ») :

Au moins une place sera attribuée sous forme d'invitation par les coordonnateurs du Bassin Atlantique parmi les barreurs en ayant fait la demande.

Si à l'issue des Sélectives le nombre de places attribuées selon le règlement est inférieur à 10, alors les coordonnateurs de Bassin pourront attribuer des invitations supplémentaires afin d'avoir un total de 10 skippers à la Finale de Bassin.

Les demandes d'invitation devront être effectuées au plus tard le 12 février 2023 et adressées par mail à mathieu.richard@ffvoile.fr

2. La Finale de Bassin :

La Finale de Bassin est l'épreuve de qualification pour le Championnat de France de Match-racing 2023.

Un maximum de 10 barreurs seront sélectionnés pour la Finale de Bassin, selon les modalités définies dans l'article précédent.

Les 4 premiers barreurs français de la Finale de bassin seront sélectionnés pour participer au Championnat de France de Match Racing Open 2023.

En cas de désistement de barreur sélectionné, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2023.

En cas d'annulation de la Finale de Bassin, les responsables de bassin et l'organisateur feront tout leur possible pour la reporter à une date ultérieure.

En cas de force majeure, les responsables de Bassin pourront être amenés à désigner les 4 barreurs qualifiés pour le Championnat de France.

3. Calendrier :

SELECTIVES DE BASSIN ATLANTIQUE :

Sélective 1 : Lorient

- Dates & Grade : 3-4 décembre 2022 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Centre Nautique de Lorient - Tél : 02 97 84 81 30
- Site internet : <http://www.cnlorient.com>
- Contact : Vincent Biarnès - Adresse de messagerie: vincent@cnlorient.com

Sélective 2 : Port Breton (Carquefou)

- Dates & Grade : 14-15 janvier 2023 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J22
- Club organisateur : Sport Nautique de l'Ouest (SNO) - Tél : 02 40 50 81 51
- Site internet : <http://www.snonantes.com>
- Contact : Florian Ribeiro - Tel : 02 40 50 81 51 – Adresse mail : florian.ribeiro@snonantes.fr

Sélective 3 : Lorient

- Dates & Grade : 11-12 février 2023 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Centre Nautique de Lorient -Tél : 02 97 84 81 30
- Site internet : <http://www.cnlorient.com>
- Contact : Vincent Biarnès - Adresse de messagerie: vincent@cnlorient.com

FINALE DE BASSIN ATLANTIQUE : Pornichet

- Dates & Grade : 25-26 février 2023 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : APCC Voile Sportive, Port de Pornichet -Tél : 09 53 35 88 51
Site Internet : <http://www.apcc-voilesportive.com>
- Contact: José VASQUEZ Tel : 06 95 07 25 81 - Adresse mail : jose@apcc-voilesportive.com

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Match Racing 2023, devront fournir un chèque de caution de participation au Championnat de France Match Racing, d'un montant de 500€.

4. Inscriptions :

Il est demandé aux barreaux comptant participer aux Sélectives du bassin Atlantique de s'y inscrire le plus tôt possible, afin de faciliter le travail de préparation des épreuves.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription. Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs.

La pré-inscription se fait dans un premier temps par mail, puis le jour de l'épreuve les barreaux doivent s'acquitter de leur droit d'inscription et fournir un chèque de caution à l'organisateur.

Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil d'une Sélective, la priorité d'inscription sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreaux du Club organisateur,
2. Aux barreaux de la Ligue dont dépend le Club organisateur,
3. Aux barreaux pas encore sélectionnés pour la Finale de Bassin,
4. Aux barreaux de la Façade Atlantique
5. Aux barreaux ayant fait en premiers leur demande de pré-inscription auprès du club organisateur

5. Règles applicables :

Les épreuves de match-racing du Bassin Atlantique sont régies par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le règlement du Championnat de France de Match-racing Open 2023,
- le règlement du Championnat de Bassin Atlantique 2022-2023,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BASSIN MANCHE 2022 – 2023

1 - Organisation :

Le règlement du Championnat de Bassin Manche 2022 - 2023 est soumis à celui du Championnat de France de Match Racing Open 2023.

La coordination du Championnat de bassin Manche est assurée par :

Cédric Chateau cedchateau@gmail.com
Pauline Courtois pauline@courtois.eu

2 – Fonctionnement :

Le Championnat de Bassin Manche 2022 - 2023 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- Sélectives de bassin (CV St Aubin – Elbeuf, YC Cherbourg, YC Granville).
- Finale de bassin (CVAS Bédanne).

En cas d'annulation d'une des sélectives, les responsables de bassin et l'organisateur de ladite sélective proposeront, dans la mesure du possible, une date et un lieu de report. Si aucune solution de report n'est trouvée, les responsables de bassin devront alors sélectionner le ou les barreaux pour la phase suivante en accord avec le coordinateur national.

3 – Sélectives de Bassin :

Les barreaux peuvent participer à toutes les sélectives de bassin dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs. Les sélectives de bassin qualifient les deux premiers barreaux à la finale de bassin Manche. Si des barreaux se désistent à l'issue des sélectives de bassin, les suivants au classement de l'épreuve seront sélectionnés. Si un barreau est sélectionné sur plusieurs sélectives de bassin, il sera qualifié par la première épreuve qualificative sur laquelle il se sera sélectionné.

Sélectives	Nbre de bateaux	Nbre de barreaux invités	Nbre de barreaux sélectionnés
Bédanne - CVSAE 12/13 Novembre 2022	6 - FC7.5	8	2 premiers barreaux
YC Cherbourg 14/15 Janvier 2023	6 - J80	8	2 premiers barreaux
YC Granville 28/29 Janvier 2023	6 – J80	8	2 premiers barreaux

4 - Finale de Bassin :

La finale de bassin Manche (10 barreaux) est ouverte aux deux premiers équipages sélectionnés lors de chaque sélective de bassin. Quatre invitations seront attribuées par les coordinateurs de bassin en accord avec le coordinateur national. Les demandes d'invitation devront être envoyées par mail aux deux coordinateurs de façade avant le 30 janvier 2023. A l'issue de cette finale de bassin, les 3 premiers barreaux de la finale de bassin seront qualifiés pour participer au Championnat de France de Match Racing Open 2023.

Finale de Bassin	Nbre de bateaux	Nbre de barreaux invités	Nbre de barreaux sélectionnés
CVAS - LVN 04/05 Février 2023	6 – FC7.5	10	6 barreaux issus des sélectives de bassin 4 barreaux invités (coordination de Bassin)

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Match Racing 2023, devront fournir un chèque de caution de participation au Championnat de France Match Racing, d'un montant de 500€.

5 - Inscriptions :

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course avec les dates limites d'inscription. A l'issue de chaque phase, les barreaux doivent confirmer leur accord de participation aux phases suivantes par écrit (e-mail). Les frais d'inscription seront exigés et encaissés pour rendre l'inscription définitive et éviter les désistements tardifs.

6 - Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2023.

8 - Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2023.

9 - Calendrier :

Sélectives de Bassin :

Sélective 1 : CV Saint Aubin – Elbeuf :

12 & 13 Novembre 2022 – FC7.5

Contact : cedchateau@gmail.com

5 - Voie du Mesnil - 76410 Tourville la Rivière

Tél. : 06 63 02 67 29

Sélective 2 : Yacht Club de Cherbourg
14 & 15 Janvier 2023 – J80
Contact : maxime@yc-cherbourg.com
Quai de Misaine - 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Tel. : 06 48 03 45 32

Sélective 3 : Yacht Club de Granville
28 & 29 Janvier 2023 – J80
Contact : vpmanche@gmail.com
Rue des Isles - 50400 Granville
Tél : 02 33 50 04 25

Finale de bassin :

CVAS – Ligue de Voile de Normandie
04 & 05 Février 2023 – FC7.5
Contact : cedchateau@gmail.com
653 route du Marais Brésil -76480 Anneville-Ambourville
Tel. : 06 63 02 67 29



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr